ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG et CRDS

Question écrite n° 15033

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui préciser dans quels cas la participation des collectivités territoriales destinée au financement de la retraite par rente des élus locaux telle que prévue à l'article L. 2123-27 du code général des collectivités territoriales, entre le champ d'application, d'une part, de la CRDS et, d'autre part, de la CSG.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Aubron
Circonscription : Moselle (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15033
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2945